



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 14 décembre 2009

Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président,
Mme Corinne Borgeaud et M. Gérald Santschy, scrutateurs.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h.15

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Monsieur Jean-Daniel Bonny, boursier communal.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 45 Membres excusés : MM. Burnat Thierry, Feijoo José et Monachon Jean-Pierre
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal :

- Procès-verbal de la séance du Conseil du 28 septembre 2009 :
La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

Le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Pas de courrier.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier-Charroton, Syndique, informe l'assemblée des points suivants :

Giratoire :

Les travaux ont réellement commencé et contrairement à ce qui a été indiqué sur le « tous ménages » distribué, les feux ne seront installés qu'à partir de mi-janvier.

Beaucoup de plaintes sont parvenues à la Municipalité car le calendrier des travaux ne correspond pas au fascicule que chacun a reçu. Il est nécessaire de rappeler qu'en creusant, personne ne connaissait l'état des conduites d'eau et qu'il y a eu de mauvaises surprises.

Sans vouloir minimiser, sur un gros chantier comme celui-ci, il est inévitable de tomber sur des impondérables qui engendrent des retards. La Municipalité le déplore mais elle est complètement impuissante face à ces aléas. Il faut savoir que celle-ci est régulièrement mise devant le fait accompli.

Commissions du Conseil :

Ces dernières semaines, plusieurs Commissions ont été convoquées in extremis, ce qui a valu à la Municipalité des commentaires et des mécontentements.

Au nom de celle-ci, Mme la Syndique rappelle que parfois, la Municipalité est tenue par des délais ou qu'elle attend des réponses qui tardent à venir pour compléter un préavis. Chacune et chacun a des agendas chargés, une vie de famille, une vie professionnelle. En qualité de miliciens, la Municipalité essaie de faire au mieux.

Alors si parfois celle-ci tente le quitte ou double ... ça passe ou ça casse !

Centre multifonctionnel et local du feu :

Le centre multifonctionnel sera mis à l'enquête prochainement.

Pour des raisons pratiques et financières, la Municipalité a admis de mettre également à l'enquête le local du feu, avant que le Conseil communal ait pris connaissance du préavis. Celui-ci sera présenté lors du prochain Conseil. Cette manière de procéder est parfaitement légale et, dans d'autres communes, elle est courante.

Remboursement des parts sociales de l'Association de la piscine et du camping de Penthalaz et environs :

Les personnes qui possèdent des parts sociales de l'Association de la piscine peuvent en demander le remboursement jusqu'au 18 mars 2010.

En cas de non présentation, il sera admis que le propriétaire renonce à être remboursé et l'Association considérera la part comme un don.

Mme la Syndique termine en remerciant les membres du Conseil communal pour le travail fourni tout au long de l'année, pour leur confiance et leur collaboration. Elle leur présente ses meilleurs vœux pour l'Année 2010 et invite chacune et chacun à partager la verrée offerte à l'issue de ce Conseil.

M. Yvan Rochat, Municipal, parle des affaires suivantes :

Coupe de bois :

Il sera procédé à une coupe de bois le long de la ligne du funiculaire, dite coupe de sécurité, en rapport à la voie du funiculaire ainsi qu'à une coupe au lieu-dit «En Riez», le long de la Molombe. Il s'agira en majeure partie de bois de feu destiné à la traditionnelle mise du printemps (environ 200 m3).

PGA (Plan général d'affectation : anciennement plan de zones) :

Au printemps 2009, la Municipalité avait transmis au Canton le projet du nouveau PGA pour examen. Celui-ci est revenu à la Municipalité en octobre dernier, avec les remarques des 13 services concernés. En bref, de nombreuses séances restent à faire dans le but de présenter ce document pour un nouvel examen. C'est pourquoi, à ce jour, la Municipalité n'est pas en mesure de donner une date d'échéance quant à l'aboutissement de ce PGA.

En effet, dès l'acceptation par le Canton, il devra faire l'objet d'une séance d'information publique, d'une mise à l'enquête et enfin de l'approbation du Conseil.

En tant que membres de la Commission d'Urbanisme qui a œuvré à la réalisation de ce projet du PGA, M. P. Zurbrügg souhaiterait que cette Commission soit si possible tenue au courant de l'évolution de ce dossier.

M. Yvan Rochat, Municipal, l'informe que ce sera possible dès la mi-janvier, après la séance prévue avec M. Blanc du bureau Parel.

M. Yves Jauner, Municipal, donne les renseignements suivants :

Jubilaires :

Anniversaires de 90 ans

09.10.09 Mme Humair Claire

01.11.09 Mme Borgeaud Simone

Anniversaire de 50 de mariage

01.12.09 Mme et M. Guadagnino Verena et Giuseppe

Prévention jeunesse :

La journée « Jeunesse impliquée » s'est déroulée le 21 novembre 2009. Une quinzaine de jeunes et seulement 3 adultes ont répondu présents. Ce groupe va, durant le premier trimestre 2010, affiner les 3 projets qui sont sortis du lot durant cette journée et présenter le tout à la Municipalité. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation et à M. Thierry Parel pour la soupe !

Cantine communale « Midicroque » :

Le nombre d'élèves qui fréquentent la cantine ne correspond pas au sondage réalisé en début d'année. En effet, au lieu des 20 enfants prévus en moyenne par jour, seulement 6 à 10 enfants sont quotidiennement présents.

AJERCO (accueil de jour des enfants région Cossonay) :

Le budget 2010 a été accepté avec l'intégration de la future garderie qui verra le jour à Penthalaz. Le projet avance, l'enquête publique est en cours et les plans sont en cours de validation auprès du SPJ. Les demandes de subside pour le mobilier seront effectuées après validation des plans par le SPJ.

ASiCoPe :

Le bâtiment en construction à Cossonay avance bien. Une inauguration est prévue au printemps prochain. Actuellement une vague d'incivilité sévit dans les bus. Des avertissements seront donnés à tous les élèves qui enfreignent le règlement des transports scolaires.

Informatique :

Durant l'été, le serveur a généré quelques problèmes ; une réparation de fortune a été faite. On constate également une certaine lenteur du système, spécialement avec le GED (gestion électronique des documents). Dans un premier temps, le serveur a été changé (travaux en cours).

D'importants travaux doivent être effectués pour assurer la sauvegarde des données. Ils feront l'objet d'un préavis présenté lors du prochain Conseil.

Sur le site de la Commune, une image aléatoire figurant sur la partie gauche de la page d'accueil est destinée aux entreprises locales qui souhaiteraient afficher leur logo. Un clic sur l'image permet d'ouvrir la page web de l'entreprise ou d'envoyer un courriel. Une information sera envoyée aux entreprises concernant cette offre.

- M. Daniel Traini revient sur le sujet de la cantine communale « Midicroque ». Il trouve désolant que celle-ci soit aussi peu fréquentée mais se demande s'il ne s'agit tout de même pas d'un problème de prix. Ne serait-il pas préférable de faire payer uniquement le prix du repas pour les enfants qui fréquentent ce lieu sans se préoccuper de la surveillance ?

M. Yves Jauner, Municipal, rappelle qu'une Convention a été passée avec les Communes de Penthalaz et Daillens qui pratiquent les mêmes prix pour les mêmes prestations. La cantine de Daillens fonctionnant pour sa part très bien.

Le village de Gollion propose aux enfants la pause de midi, repas compris, pour Fr. 10.--. Toutefois cette Commune ne fait pas partie de la Convention et profite d'un arrangement avec le restaurateur.

- Mme Ch. Chevalier souligne le fait que le délai d'inscription pour les repas est trop long à Penthalaz.

M. Y. Jauner, Municipal, est surpris de cette remarque. En effet, les inscriptions sont prises le jeudi pour la semaine à venir et les parents peuvent, pour autant qu'ils le fassent avant 9h00, inscrire ou décommander leur(s) enfant(s) pour le jour même.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, informe le Conseil des affaires suivantes :

Cimetière :

La désaffectation proprement dite est terminée. Les travaux ont débuté le 2 novembre 2009. Les désirs de toutes les familles ont pu être respectés.

L'arrachage des thuyas a dévoilé un mur intérieur en piteux état. Ce dernier va être refait par les employés du service extérieur. Mme I. Gay-Crosier, Municipale, en profite pour les remercier pour le travail accompli.

La suite des travaux dépendra de la météo.

Une excellente collaboration avec la Commune de Bussigny permet au personnel concerné de se former à la mise en place des urnes dans le columbarium.

Places de jeux :

Certains travaux ont déjà commencé. La mise en place des jeux interviendra, si la météo le permet, dès février 2010.

Déchets :

La déchetterie intercommunale ne pourra malheureusement pas, comme annoncé lors d'un précédent Conseil, être ouverte toute la semaine. Par contre l'ouverture du vendredi après-midi est maintenue.

Un rendez-vous des 3 communes concernées avec Mme Costa est agendé pour réfléchir à l'avenir de cette déchetterie.

La mise en place de moloks sur le territoire de la Commune va continuer durant l'année 2010.

La Municipalité projette également de mettre en place le ramassage des déchets ménagers crus/cuits.

Personnel communal :

Tous les membres du personnel communal ont été reçus pour un entretien. En collaboration avec M. Olivier Frossard, un cahier des charges a été établi pour chacun d'eux. La réflexion se poursuit sur la juste répartition des tâches et sur l'avenir.

Félicitations au boursier communal M. Jean-Daniel Bonny qui a fêté ses 30 ans de service le 1^{er} décembre 2009. Qu'il soit encore ici remercié et félicité officiellement.

Cartes CFF :

Si le budget 2010 est accepté, des cartes journalières seront mises en vente au prix préférentiel de CHF 35.— pour les habitants de Penthaz et de CHF 40.— pour les habitants d'autres communes dès le 15 décembre 2009 auprès du service à la population. Des affiches seront posées dans le village.

- M. Ch. Martinetti revient sur les heures d'ouverture de la déchetterie intercommunale qui ne satisfont pas entièrement la population. Il serait en effet plus judicieux de laisser fermer le vendredi après-midi et d'ouvrir plus longtemps entre midi et deux heures le samedi.

Mme I. Gay-Crosier, Municipale, informe que lors de la séance agendée avec les 3 communes concernées ainsi qu'avec Mme Costa, il est prévu de parler de ces heures d'ouverture (dont plusieurs projets sont à l'étude) ainsi que du personnel en place qui ne donne pas entière satisfaction ; ceci dans le but de trouver les meilleures solutions possibles.

M. Ch. Martinetti poursuit en précisant qu'en tant que commune majoritaire, Penthaz doit absolument affirmer son point de vue et ses objectifs.

- Concernant le financement des places de jeux, M. F. Wälti désire savoir si la Municipalité a fait une demande auprès de « Jeunesse et Sport », « Sport Toto », « La Loterie Romande », etc.

Mme I. Gay-Crosier, Municipale, répond qu'effectivement du courrier a été échangé avec ces diverses organisations et que la demande suit son cours.

M. Frédy Mast, Municipal, parle de la sécurité dans le village :

Quelques personnes se plaignent régulièrement de la vitesse exagérée de certains véhicules circulant dans le village.

Suite à ces plaintes, un radar préventif a été posté à différents endroits « stratégiques » de la Commune : Entre autres, à la route de la Gare, au chemin Rouge, à la route de Lausanne, à l'entrée de Penthaz en venant de Daillens.

En faisant la synthèse de tous ces contrôles effectués, M. Frédy Mast, Municipal, constate que la grande majorité des véhicules circulant dans la localité respectent les limitations de vitesse indiquées.

M. P. Zurbrugg apporte une précision au sujet du contrôle effectué à la route de Daillens. Ce sont les véhicules venant de Daillens qui ont été contrôlés alors que ce sont ceux qui sortent de Penthaz en direction de Daillens qui roulent trop vite !

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Nomination et assermentation de nouveaux Conseillers communaux.

Pour des raisons de délai, M. Gilles Rochat, président du groupe Radical-Libéral ne présente personne à ce Conseil pour repourvoir le siège vacant. Il proposera quelqu'un lors du prochain Conseil.

M. Stéphane Zürcher propose pour le groupe Socialiste & sympathisants, M. Didier Bratschy.

Les conditions étant requises, M. A. Pellet, Président, procède à l'assermentation de ce nouveau Conseiller qui est applaudi par l'assemblée maintenant composée de 46 membres.

2. Rapport de la Commission relatif aux travaux de réfection de la toiture avec installation photovoltaïque du Centre communal du Verger et de l'édicule public
(Préavis municipal n° 51 - 2009)

Ce sujet étant soumis à des avis forts divergents, la lecture du rapport des Commissions concernées sera suivie de la lecture de l'amendement déposé dans les délais auprès du Président du Conseil.

M. Alain Pellet, Président, précise qu'après renseignements pris auprès de M. le Préfet, il fera voter en premier lieu les conclusions du rapport, puis celles de l'amendement et enfin, s'il y a lieu, les conclusions du préavis.

Mme Delphine Probst, rapporteuse, lit le rapport des Commissions chargées de l'étude de cet objet. En conclusion de ce rapport, la Commission « Entretien des bâtiments » et la Commission « Energie renouvelable » invitent les Conseillères et Conseillers à **refuser ce préavis**.

M. Didier Chapuis, auteur de l'amendement, le lit à l'assemblée.
En voici les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 51-2009, ouï le rapport des Commissions chargées de l'étude de cet objet, entendu l'amendement proposé sur ce même préavis municipal, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

° que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis N° 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006, **mais que le plafond d'endettement se situe à 15,5 millions sur 20 millions de francs autorisés.**

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux, au Centre communal du Verger, de réfection de la toiture avec installation d'une couverture photovoltaïque pour la production de courant électrique, installation solaire construite et gérée par l'entreprise Sunseed SA à Lausanne
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 350'000.—pour la réalisation de ces travaux
3. D'autoriser la Municipalité à signer le contrat et tous actes légaux nécessaires pour la mise à disposition de la toiture du Centre communal du Verger ainsi que l'exploitation d'une installation photovoltaïque pour la production de courant électrique
4. De consolider le crédit total de l'emprunt de CHF 350'000.—par recours à l'emprunt, déduction faite d'une éventuelle subvention, et de l'amortir en 30 ans.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain Epars rappelle que selon le Règlement du Conseil communal de Penthaz, les conclusions de l'amendement doivent être votées en premier suivies de celles du rapport de la Commission.

M. Ch. Martinetti confirme ces dires.

Finalement, le Président du Conseil, procédera de la manière suivante :

Il fera voter tout d'abord les conclusions de l'amendement puis les conclusions du rapport des Commissions et si nécessaire les conclusions du préavis.

Il donne ensuite la parole à M. P. Affolter qui désire encore apporter quelques précisions sur ce préavis.

S'en suit une discussion très animée.

Tout le monde est d'accord sur le fait que si la toiture du Centre communal du Verger doit être entièrement refaite, la pose de panneaux photovoltaïques est indiscutable, par contre sur l'édicule publique cela paraît totalement inapproprié !

En résumé, deux tendances se dégagent :

D'un côté, pour la majorité des membres des deux Commissions concernées, le problème réside dans la mise à disposition de cette surface à une entreprise privée pour 25 ans et surtout dans les frais collatéraux qui paraissent très importants. De plus, la qualité de la toiture n'étant pas compromise à court terme, il n'y a pas d'urgence à entreprendre ces travaux. Se basant sur le rapport d'expertise, les Commissions estiment qu'un nettoyage à haute pression est, dans l'immédiat, suffisant pour assainir la toiture.

Si la Commune désire installer une couverture photovoltaïque sur le Centre communal du Verger, elle doit en être la propriétaire.

M. Yvan Rochat, Municipal, rappelle qu'à l'heure actuelle, même si la Commune désire donner à la population un signe fort de son engagement dans les énergies renouvelables, elle n'est pas en mesure d'investir dans des panneaux solaires.

D'un autre côté, M. Didier Chapuis, auteur de l'amendement, confirme qu'il n'y a pas d'urgence à changer le toit, par contre, il trouve urgent de penser différemment en ce qui concerne les sources d'approvisionnement d'énergie et estime que ce n'est pas un problème si la Commune « prête » son toit pour un certain temps à une entreprise extérieure étant donné qu'elle peut, à tout moment, en devenir propriétaire.

M. P.- A. Epars soutient cet amendement et demande une motion d'ordre.

Le débat se poursuit entre les Conseillers qui estiment qu'il est louable que la Commune veuille mettre des panneaux solaires sur la toiture du Centre communal du Verger mais que c'est à elle d'investir et les Conseillers qui appuient l'amendement de M. Didier Chapuis.

Finalement, M. P.-A. Epars retire sa motion d'ordre et le Président, Alain Pellet, clôt la discussion.

Il met en vote les conclusions de l'**amendement**.

M. Eric Joseph demande le vote à bulletins secrets. Il en sera fait ainsi.

Résultats du vote : l'amendement est refusé par 23 non, 22 oui et 1 blanc

Le Président passe ensuite à la conclusion du rapport des Commissions. Il la relit :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 51-2009, ouï le rapport des Commissions chargées de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

d é c i d e

1. De refuser le préavis n° 51 – 2009

Le vote à bulletins secrets est appliqué.

La conclusion du rapport des deux Commissions est acceptée par 31 oui, 14 non et 1 blanc

Résultats du vote : Le préavis est REFUSE.

3. Rapport de la Commission des Finances relatif au budget 2010

(Préavis municipal n° 52-2009)

M. Antonio Gatto, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances.

En voici quelques extraits :

« Lors de ces séances de préparation, la Commission des finances a été informée que selon les indicateurs actuels tout laisserait à croire que l'année 2009 sera équilibrée et que le déficit budgété (Fr. 553'400.-) sera couvert par un excédent de recettes principalement dû à la croissance de la population.

Pour 2010, nous avons approuvé le maintien du taux d'imposition communal à 77%. Par conséquent, tenant compte que nous avons quasiment atteint le nombre maximal d'habitants de notre commune, il ne devrait plus ou peu avoir d'augmentation des recettes, donc stabilité par rapport à l'exercice 2009. »

« Pour 2010 les charges prévues (Fr. 13'383'600.-) seront plus importantes que les revenus (12'941'800.-), ce qui représentera un déficit global de Fr. 441'800.- qui sera prélevé sur le compte capital. »

Imputations internes :

« Pour les principaux changements par rapport à 2009, nous signalons une augmentation des charges salariales due à l'engagement d'un nouvel employé en 2009. Par contre, il faut noter la diminution de l'intérêt de la dette dû essentiellement à l'amortissement effectué »

Facture sociale :

« Malgré la constante augmentation de notre participation au ménage cantonal (augmentation de ~10% par rapport au budget 2009), pour le budget 2010, dû à notre classement provisoire dans la péréquation cantonale, le ratio entre les charges et les revenus, nous serait encore légèrement favorable. »

Investissements engagés et projetés pour 2010 :

« Selon les dépenses et recettes prévues, ainsi que les amortissements et prélèvements aux fonds de réserves, **les investissements engagés** augmenteraient de Fr. 1'607'400.- tandis que les **investissements projetés**, occasionneraient une augmentation de Fr. 2'874'000.-.

L'augmentation globale des investissements s'élèverait à Fr. 4'481'400.-.

Cette dette, augmentée des crédits en cours, représentera à fin 2010, un capital à rembourser de CHF 4'717.- par habitant dont le taux d'intérêt moyen est de 2,79 %.

Pour mémoire la dette par habitant budgétée à fin 2009, était de Fr. 5'165.- avec un taux d'intérêt moyen de 2,74 %.

En conclusion :

« Comme déjà évoqué en début de rapport, l'année 2009 sera probablement bouclée en équilibre au lieu d'un déficit budgété de Fr. 553'400.-, un des facteurs déterminant a été l'augmentation du nombre de contribuables de la commune. Ceci dit, nous devons également relever la maîtrise des coûts de la part de nos autorités qui, sous la vigilance de notre Boursier, continuellement supervisent, corrigent et valident l'état de nos finances.

La Commission des Finances unanime, remercie la Municipalité et le Boursier Communal pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget. »

La discussion est ouverte.

- M. J.-Cl. Andrey relève qu'à la page 40 du budget 2010, point 710.352.53 concernant le réseau intercommunal AJERCO, il est noté que le coût estimé pour 2009 était de CHF 45.71 par habitant et qu'il sera de CHF 62.41 (par habitant) pour 2010. A quoi cela est-il dû ?

M. Yves Jauner, Municipal, informe que cela est dû à la nouvelle crèche qui s'installera à Penthalaz ainsi que celle prévue à Pampigny.

- M. P. Zurbrügg revient à la page 20, point 3502.314.1 du dit budget, concernant la réfection des escaliers de la cave (pose de carrelage) à la Maison de Ville. Pour sa part et par souci d'économie, il trouve que ces travaux ne sont pas absolument nécessaires.

M. Yvan Rochat, Municipal, est d'avis que remettre une couche de peinture tous les 5 ans est aussi possible mais n'est pas une solution. Il trouve qu'il est temps de remettre ces escaliers dans un état correct une bonne fois pour toute.

- M. P.-Y. Dénéreaz aimerait une information plus détaillée concernant l'investissement projeté pour le bâtiment du Plan-Bois (p.8 du budget 2010) ?

M. Yvan RoCHAT, Municipal, précise qu'il s'agirait d'installer des vestiaires, des douches et wc, refaire l'isolation et la toiture en autres choses. En bref, d'améliorer et de mettre en conformité ce bâtiment.

- M. A. Gatto souligne qu'il s'agit bien d'investissements projetés dès 2010 et que ces projets feront l'objet de futurs préavis présentés aux membres du Conseil communal.

- M. A. Borgeaud aimerait revenir sur la caserne des pompiers qui sera mise à l'enquête avant que le Conseil communal ait pris connaissance du préavis y relatif. Est-ce bien ainsi que cela est prévu ?

Mme I. Hautier Charrotton, Syndique, répond affirmativement (voir « Centre multifonctionnel et local du feu » dans les remarques de la Municipalité).

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 52-2009, ouï le rapport de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget 2010 de la Bourse communale.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Propositions individuelles

- M. S. Zürcher propose que le dernier jeton de présence soit versé aux cartons du cœur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- M. E. Joseph encourage vivement la Municipalité à retravailler sans tarder sur un nouveau projet concernant la pose de panneaux photovoltaïques à Penthaz.

- M. P. Affolter constate qu'un grand nombre de personnes sont sensibles aux problèmes des énergies renouvelables. Il est convaincu que c'est également un désir de la Municipalité d'intégrer ces nouvelles énergies au sein de la Commune. En tant que professionnel et entrepreneur passionné, il regrette le choix des membres du Conseil communal mais le respecte et remercie toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet.

- Pour clore le sujet, M. Ch. Martinetti relit la dernière phrase du rapport des Commissions qui dit que :

« Les Commissions proposent de ne pas abandonner ce projet mais d'étudier de quelle manière la Commune pourrait elle-même financer l'installation de panneaux photovoltaïques ».

- M. P. Zurbrügg a constaté lors du loto du volley-ball au centre communal du Verger, qu'en cas d'incendie les mesures de sécurité n'étaient pas respectées : les sorties de secours n'étaient pas ouvertes et les portes de secours étaient encombrées d'objets divers. Il note également du laisser aller au niveau du nettoyage de la salle de gym.

La Municipalité prend note de ces remarques.

- Mme I. Gay-Crosier demande la dissolution de la Commission « Columbarium ».

- M. Y. Jauner demande la nomination d'une Commission « Informatique ».

Les membres suivants sont proposés :

Pour le groupe Socialiste & sympathisants :

Mme. Sandrine Berthoud, MM. Pierre Zurbrügg et Stéphane Zürcher

Pour le groupe indépendant de Penthaz (GIP)

MM. François Bachmann et Eric Joseph

Pour le groupe Radical-Libéral

MM. Christoph Loetscher et Gilbert Python

Le bureau du Conseil informe les Conseillères et Conseillers que leurs indemnités leur seront versées en cours de semaine.

M. Alain Pellet, Président, reprend la parole pour revenir brièvement sur les « événements » de l'année 2009. Le Conseil communal s'est réuni à 5 reprises au cours de cette année afin d'étudier 12 préavis proposés par la Municipalité.

L'événement majeur a certainement été le premier coup de pioche donné pour débiter les travaux du giratoire de la Gare.

Le bureau électoral quant à lui s'est retrouvé 4 dimanches pour dépouiller les votations.

Le Président se réjouit de la bonne collaboration qu'il entretient avec les membres du Conseil ainsi qu'avec la Municipalité. Il remercie d'une part la secrétaire du Conseil et d'autre part chacune et chacun pour le travail fourni tout au long de l'année.

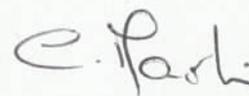
A noter encore la date du prochain Conseil qui aura lieu le lundi 15 mars 2010.

M. Alain Pellet, Président, remercie encore la Municipalité, souhaite à l'assemblée de Bonnes Fêtes de fin d'année et clôt la séance à 22h51



Le Président

A. Pellet



La secrétaire

C. Martin